



**Déclaration de la Délégation du Niger à la 22<sup>ème</sup> Session du  
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel -Rapport  
national de Mongolie -Genève, 05 Mai 2015**

*Presentée par M<sup>me</sup> Kountché Marmouza, 1<sup>er</sup> Secrétaire*

**Monsieur le Président,**

La délégation du Niger adresse ses félicitations à la délégation de Mongolie pour la présentation de son Rapport national à ce second cycle de l'EPU.

Ce Rapport rend compte des évolutions significatives enregistrées dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme depuis le dernier examen, à travers notamment les résultats découlant de la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2014 en réponse aux recommandations qui lui ont été adressées.

Dans ce cadre, ma délégation félicite la Mongolie pour l'adoption de plusieurs lois au titre de la réforme judiciaire de 2013. Elle salue la ratification et l'adhésion à plusieurs instruments internationaux ainsi que ses efforts pour une assurance d'une meilleure coopération avec les organes conventionnels par la soumission de plusieurs rapports initiaux et périodiques.

De même, le nouveau train de lois concernant l'appareil judiciaire est de nature à renforcer le système judiciaire dans son ensemble, en termes de procédure, de transparence, de moyens humains et matériels, ces conditions étant essentielles pour garantir son efficacité et son indépendance, et une meilleure protection des droits de l'homme.

Ma délégation encourage la Mongolie à poursuivre ses efforts et lui recommande d'améliorer le fonctionnement de la commission Nationale des droits de l'homme pour la rendre conforme aux principes de Paris et de renforcer son dispositif législatif pour mieux lutter contre la discrimination.

Enfin, ma délégation souhaite plein succès à la Mongolie./